

Le : 17 septembre 2020 à 13:09 (GMT +02:00)

De : "Digne Serge" <digne.serge@orange.fr>

À : "enquetepublique stphilibert" <enquetepublique.stphilibert@orange.fr>

Objet : observations KERRAN a madame la commissaire enquetrice madame hanrot-lore

| Pour Mme Hanrot-Lore

Commissaire enquetrice

Au sujet de l'enquête publique du 17 août au 18 septembre 2020

concernant la station d'épuration Kerran en St Philibert

Step de Kerran. Enquête publique sept 2020.

Remarques de l'Adsel . (14/09/20.)

Le préfet du Morbihan a par arrêté décidé qu'une enquête publique préalable aurait lieu entre le 17 août et le 18 septembre 2020, sur l'autorisation environnementale relative au rejet de la station de Kerran à Saint Philibert , sur la délimitation exacte des immeubles concernés par l'institution d'une servitude d'utilité publique de passage d'une canalisation sur le territoire de la commune de Crach .

Autorisation environnementale de rejet.

La station de Kerran, totalement reconstruite, est en service depuis 2013. Elle paraît fonctionner aussi bien que possible. De très longs développements sont consacrés à la construction de la station, aux techniques employées, aux mesures qui permettent de vérifier la qualité des rejets. A lire le rapport on pourrait conclure que tout va bien. Quelques nuances doivent être apportées à ce constat.

Le réseau de canalisations est en très mauvais état.

Les canalisations qui transportent les eaux usées jusqu'à la station sont *en très mauvais état*. AQTA n'a pris conscience de l'ampleur des travaux à entreprendre qu'en décembre 2019, lors de la catastrophe qui s'est produite en rivière d'Auray , catastrophe qui a provoqué une propagation foudroyante du Norovirus. La profession ostréicole a violemment critiqué AQTA pour son inaction en ce qui concerne l'entretien du réseau. Elle a aussi reproché très violemment aux municipalités d'avoir urbanisé sans au préalable s'assurer que les eaux usées et pluviales étaient convenablement traitées. Un plan pour mettre aux normes ces canalisations est en cours d'élaboration et cette tâche se révèle ardue.

Un journal Reporterre du 13 septembre 2020 retrace bien dans une enquête du 13 juillet 2020, les difficultés que rencontre AQTA pour choisir les sections du réseau à rénover. La seule station de Kerran comporte 65 kms de réseau, plus 27 kms de conduites de refoulement, 55 postes de refoulement. AQTA , d'après cet article de Reporterre aurait à entretenir 800 kms de canalisation , celles de Kerran viennent donc en concurrence avec beaucoup d'autres et un vice président d'AQTA , M Roland Gastine, en charge de l'assainissement, aurait d'après cet article reconnu que dans ces dernières années l'extension du réseau avait absorbé les ressources de la communauté , au détriment de la réhabilitation du réseau. Le seul fonctionnement du réseau actuel d'AQTA est couteux ; en 2017 la consommation d'électricité a atteint 800 000 kwh soit pour les 441 000 m3 traités un coût de 1,8 kwh par m3. Ces chiffres sont donnés dans la pièce 5 du dossier au paragraphe 1.3.4.

La question des eaux de pluie.

Par **temps de pluie** des débordements sont à l'origine de pollutions. Est-ce la station elle-même qui déborde ou bien est-ce le réseau qui alimente la station ? Le dossier laisse penser que ce n'est pas la station. Le dossier n'est pas très disert sur le réseau. Sur des centaines de pages ce document ne consacre que quelques lignes au réseau. Il est probable que le réseau est à l'origine des débordements. Mais les accidents récents amènent à se poser des questions. Les fortes pluies du 15 août 2020 ont provoqué des pollutions, d'où des arrêtés préfectoraux interdisant le ramassage des coquillages, une plage interdite à la baignade par la municipalité. (arrêtés préfectoraux du 24 août 2020) La station elle-même n'aurait elle pas débordé ?

Le rapport explique avec insistance que les déversements sur le réseau ne peuvent dépasser deux jours par an cf page 150 et 151 de la pièce n°5, Etude d'impact, partie n°2. Mais le bassin tampon qui a été installé près de la station, contrairement à ce qui est affirmé n'a pas une très grande capacité de stockage ; il ne peut recueillir qu'un volume d'effluents de trois heures d'alimentation en période de pointe. En revanche ce bassin est assez étendu et peut lui-même recevoir beaucoup d'eau de pluie.

Dans le rapport à la page 151 de la pièce n°5, on peut lire que pour répondre aux recommandations du SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne, compte tenu du contexte sensible, les objectifs de déversement des eaux usées correspondent à deux jours calendaires. En langage courant le terme de déversement signifie rejet dans le milieu naturel (mer, rivière, champs) d'eaux non traitées. La station ne doit pas déverser des eaux non traitées plus de deux jours par an. Mais dans cette même page 151, on peut lire « pour deux postes de refoulement devant faire l'objet d'un suivi (allée des Romarins et Penester) aucun déversement pour le premier depuis 2013, et pour le second 3 en 2103 et un en 2017. Pas de déversement pour les postes soumis à autosurveillance. Pour Port Dun , 5 jours calendaires en 2018, le poste sera réhabilité en 2019 ; compte tenu des travaux prévus en 2019 tous les postes respectent les objectifs du SDAGE avec moins de deux jours calendaires de déversement par an. » Cette partie du rapport ayant été rédigée, semble t il, elle n'est pas datée, en 2019, on ne sait pas en septembre 2020 si les travaux prévus ont permis d'obtenir les résultats recherchés.

Il aurait été utile de disposer d'informations sur ce qui s'est passé dans le réseau et dans la station pendant les fortes pluies de l'automne 2019 et l'hiver 2020. Un dossier soumis à enquête le 17 août aurait pu fournir des informations sur les mois de décembre 2019 et janvier 2020. On peut douter que les objectifs de déversement aient été respectés compte tenu des pollutions constatées .

Ce qui est certain c'est qu'en décembre et janvier dernier des pollutions dues aux réseaux de canalisation des stations gérées par AQTA (Auray, le Bono , Kerran) et au curage fort malencontreux d' anciens bassins de décantation à Auray ont entraîné une catastrophe, épidémie de norovirus, et son corollaire gastro-entérites. Il en est résulté des dommages immenses pour les producteurs d'huîtres et de coquillages.

Le point de rejet est en amont d'une zone fragile.

La station est **située en amont d'une propriété privée**. Avant 2013, les eaux sortant de la station s'écoulaient dans un ruisseau qui aliment l'étang à marée du Roch Du ; le point de rejet était en amont d'un d'étang à marée. Cet étang a subi les conséquences du rejet d'eaux mal épurées pendant de très longues années. Sur les dégâts causés à ce plan d'eau, estimés mineurs par le rapport, on reviendra un peu plus loin. Aujourd'hui le rejet s'effectue en aval de ces étangs mais dans un étier qui est toujours privé. Il est envisagé de déplacer ce point de rejet de 40 mètres en aval du point actuel, dans l'étier du Roch Du, mais le rejet se fera toujours dans l'étier et donc toujours sur une propriété privée, la même que celle des étangs.

La station est située en amont d'une zone fragile ; zone naturelle sensible , protégée par un classement Ramsar et Natura 2000, baignade, chantiers ostréicoles et conchylicoles. La rivière d'Auray est elle-même un milieu fragile, car peu brassé par la marée. Le dossier après de longs développements conclut que l'environnement n'a rien à craindre aujourd'hui des rejets. Il avance même que l'on aurait pu revenir au point de rejet d'avant 2013, ce qui est stupéfiant. Il est précisé qu'il n'y a pas de baignades en aval du point de rejet. Or les résidents des lotissements de Kérisan et Kergurzet qui sont en bordure, se baignent dans l'étier. Le maire de Crach a interdit la baignade et le propriétaire de l'étier aussi, mais la baignade continue. Pour conclure comme il le fait que les rejets sont inoffensifs aujourd'hui, le rapport avance un seul argument ; la station traite les eaux comme il le faut, donc les rejets respectent les normes, et les résultats obtenus sont bien meilleurs que ce qui est exigé par la réglementation.

Un point cependant complètement passé sous silence ; le déversement dans l'étier d'une très grande quantité d'eau douce modifie la qualité de l'eau dans l'étier et impacte la faune et la flore ; et ce d'autant plus que le rejet en phase avec la marée n'a pas été mis en œuvre. Il eut été bien meilleur que l'eau soit rejetée à marée descendante. A marée montante les eaux de la station remontent dans l'étang à marée. Le dossier explique même page 158 de la pièce 5, qu'il n'y a aucune dessalure , ce qui est invraisemblable avec 1245 m3 jour de rejet en 2017, année peu pluvieuse (441 000 m3 en 2017, mais 718 000 en 2001). Il est aussi affirmé que les rejets ne gênent en rien le déplacement de la lamproie marine ; aucune démonstration , aucun chiffre pour étayer cette affirmation page 22 de la pièce 4. Le dossier explique longuement que les rejets avant 2013 n'ont finalement pas créé beaucoup de dommages à l'étang du Roch Du ; comment peut on écrire de telles affirmations , alors que les eaux mal épurées ont été rejetées pendant des années, alors que la teneur moyenne en EColi des rejets sont d'après le rapport supérieures à 1200 par 100 ml (objectif aujourd'hui de 100), que les rejets contenaient de l'azote et du phosphore dans des proportions beaucoup trop élevées.

Les stations n'épurent pas tout.

Une station même performante ne traite pas complètement les eaux usées. Le rapport explique que les norovirus passent à travers la membrane, car ils sont très petits et qu'au moment des mesures ils étaient arrêtés par un **film sensible** qui s'est formé sur la membrane. Cette explication rend perplexe. Le rapport expose aussi qu'un jour ou l'on procédait à des mesures, le 14 avril 2014, les norovirus sont passés dans les eaux rejetées. Mais il n'y a pas seulement le norovirus qui passe au travers de l'épuration.

Mauvaise qualité des eaux en rivière d'Auray.

Il est aussi expliqué **qu'en rivière d'Auray les huîtres montraient une teneur en coliformes très élevée**, à la limite. La station de Kerran ne serait pas à l'origine de la présence de ces coliformes ; EColi et Entérocoques . Ce sont les autres stations qui pourraient être à l'origine, celles d'Auray et du Bono . Mais les effluents qui parviennent directement dans la rivière soit à cause des habitations ou des entreprises, soit à cause des eaux pluviales, peuvent aussi être à l'origine de cette teneur élevée. Si la situation des huîtres en rivière d'Auray, mauvaise, ne doit rien à la station de Kerran, ce dont on peut douter ne serait ce qu'à cause des canalisations, elle montre que AQTA a encore du travail pour améliorer la situation des eaux dans cette rivière.

A propos de la rivière d'Auray il faut citer les développements de l'étude d'impact, pages 212 et suivantes de la pièce n°5, appelée étude d'impact , partie 2. Pour les eaux de baignade, selon les critères définis par l'Afsset, les valeurs en Ecoli , mesurées dans la rivière d'Auray en amont et en aval du Roch Du sont toutes inférieures au seuil de 1000 ufc /100 ml, ce qui indique à priori un risque acceptable. En fait les valeurs constatées sont inférieures à ce seuil mais sont assez élevées. Par ailleurs il faut noter que les 19 et 20 août dernier, à Locmariaquer, l'ARS, agence régionale de santé qui publie le résultat d'analyses , a relevé sur deux plages, La Falaise et Saint -Pierre des teneurs en entérocoques et Ecoli supérieures à 500 pour les premiers et 1000 pour les seconds. Ce même document la pièce n°5, page 213, expose les performances pour les Ecoli. En sortie des anciennes lagunes la concentration en Ecoli est de 1200 Ecoli /100ml (moyenne géométrique), en sortie du système membranaire, le taux est très bas. Pour le norovirus les résultats avant 2013 étaient mauvais. Depuis 2013 ils sont bons sauf le 14 avril 2014 ; le dossier précise « lors du traitement par réacteur membranaire la porosité des membranes est néanmoins supérieure à la taille des virus et ceux-ci sont probablement bloqués par la présence de biofilms se formant à la surface des membranes ». Pour les coquillages l'étude Ifremer de mai 2015, pages 216 à 220, montre sur 6 points de prélèvement, qu'avant et après 2013, la teneur dans les coquillages, en Ecoli est élevée et peu satisfaisante (700 à 900). Pour le Norovirus , pour 100 grammes de CLI, chair et liquide intervalvaire, avant et après 2013, le taux est constaté est trop élevé. Le dossier Ifremer montre que la nouvelle station n'a pas amélioré la situation des huîtres tant pour les coliformes que pour le Norovirus. L'étude conclut page 222, que ces chiffres témoignent d'une contamination générale du secteur. Le dossier de l'Ifremer date de 2015, des chiffres plus récents auraient dû être fournis. Le dossier contient la recommandation suivante « les gains obtenus en réduisant les Ecoli et le Norovirus avec la filière membranaire ne doivent pas dispenser de l'amélioration du point de vue microbiologique de l'ensemble des émissaires littoraux de cette zone conchylicole afin de préserver à plus long terme sa qualité sanitaire. Un travail de connaissance et de réduction des autres sources de contamination microbiologique est en cours par le syndicat mixte du Loch et du Sal ». Il aurait été utile de disposer de quelques informations sur ce travail.

Le fonctionnement de la station doit en permanence être parfait.

Situer le point de rejet à l'endroit qui a été choisi c'est prendre un pari risqué. A cause de la fragilité du milieu en aval et parce que **une station peut à un moment moins bien traiter les eaux**, pour des raisons techniques, par défaillance humaine, par défaut d'entretien. Les techniques d'épuration sont bien maîtrisées, les entreprises savent épurer les eaux encore faut il assurer un entretien minutieux ; beaucoup de stations ne sont plus performantes parce qu'elles ne sont plus entretenues

avec le soin nécessaire. L'article de Reporterre déjà cité, mentionne que 6 stations gérées par AQTA ont été classées non conformes en permanence. En 2006 quand le préfet du Morbihan a enjoint au SMABQ, syndicat mixte Auray Belz Quiberon qui gérait la station à l'époque, de mettre Kerran aux normes, la France venait d'être condamnée par les autorités européennes et risquait des amendes de plusieurs centaines de millions d'euros, cette condamnation pour pollution avait pour cause la station de Riantec et celle de Kerran.

Pourquoi n'a-t-on pas construit un émissaire ?

Tous ceux qui se sont intéressés au Roch Du, tous ceux qui se sont préoccupés de la qualité des eaux dans le golfe et sur la cote qui va de Port Navalo à Quiberon, ont demandé que cette station évacue les eaux qu'elle traite par un **émissaire en mer**. L'Ifremer avait recommandé cette solution. Pendant la première enquête publique du 25 février au 15 mars 1980, un cabinet mandaté par les pouvoirs publics, le cabinet Saunier avait conclu que la qualité des eaux de l'étang du Roch Du exigeait qu'un autre point de rejet soit recherché et le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable. Le commissaire enquêteur, la direction départementale de l'équipement avaient recommandé un émissaire en mer au large de Kerpenhir. Le juge administratif qui par un arrêt du 28 mai 1984, a annulé l'arrêté préfectoral autorisant la station. A l'endroit où elle est située la station exige un réseau très étendu de canalisations, un grand nombre de postes de relevage, et l'expérience montre que l'entretien de ces postes et de ces tuyaux n'est pas facile et qu'il est mal fait aujourd'hui. La station rejette des eaux qui sont transportées depuis loin en aval ; situation dangereuse et coûteuse. A Quiberon alors que l'on est en bord d'océan, un émissaire en mer rejette les eaux de la station. L'économie recherchée en ne construisant pas d'émissaire risque de se révéler fort coûteuse quant on considère l'ampleur du désastre de l'hiver 2019. Au moment où sont écrites ces lignes, septembre 2020, la préfecture du Morbihan, en lien avec la profession ostréicole, travaille à éviter le retour du Norovirus pendant la saison où il se propage habituellement, décembre à mars. Les plus grandes craintes habitent les ostréiculteurs qui ont subi les dommages de ce virus avant de subir ceux du Corona virus. On peut comprendre ces craintes vu l'état du réseau.

Les ruisseaux qui se déversent dans l'étang du Roch Du apportent une pollution

Le bassin versant du Roch Du, à travers 4 ruisseaux, recueille la plupart des eaux de Crach. Or à travers ce bassin versant se déverse dans l'étang à marée une pollution importante bien examinée par le rapport, pièce n°5 dans les pages 55 et 56 ainsi que dans les pages 165 et 166 ; Comment a-t-on pu laisser se développer une telle nuisance alors que dans le même temps on cherchait à traiter la question de la station. La cause de cette situation, tient sans doute à l'absence de précautions pour les eaux pluviales. A Crach, le schéma d'assainissement des eaux pluviales, soumis à enquête publique n'a jamais été adopté, ce qui n'a pas empêché le PLU de l'être. Le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable à ce schéma. Or le PLU autorise une forte urbanisation, le lotissement géant du Bocéno, en cours d'aménagement, en témoigne. La zone d'activité de Man Elen a contribué à une imperméabilisation des sols sur de très grandes surfaces. L'absence de traitement des eaux pluviales, les débordements sur le réseau, plus l'absence de raccordements expliquent sans doute la mauvaise qualité des ruisseaux du Roch Du. Le dossier désigne une autre tâche : assainir les eaux qui viennent du bassin versant du Roch Du. Ces eaux sont probablement décantées par l'étang, mais elles le dégradent. Elles atteignent ensuite l'étier, et si la pollution de ces eaux se poursuit et s'accroît elles atteindront les zones fragiles en aval de l'étier. Page 22 de la

pièce n°4 on trouve une phrase compliquée mais qui dit clairement qu'il faut entreprendre une dépollution des ruisseaux : « en complément des dispositifs règlementaires de surveillance, la communauté de communes AQTA, propose de mener une réflexion globale à l'échelle du bassin versant du Roch Du dans le cadre de l'étude de l'étang sur la faisabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau alimentant l'étang du Roch Du ».

Mise en ordre juridique du fonctionnement de la station.

De 1984 à 2010 la STEP a fonctionné sans **autorisation**, l'arrêté préfectoral ayant été annulé en 1984. Un sursis à exécution a ensuite été décidé par le tribunal administratif mais il n'en a été tenu aucun compte. En 2010 un nouvel arrêté a autorisé le fonctionnement, mais il a été annulé en 2015 par la cour administrative d'appel de Nantes. Cette annulation a été confirmée par le conseil d'Etat en 2017. Le motif retenu par le conseil d'Etat : l'étude d'impact n'était pas assez précise. Le pourvoi en cassation venait de AQTA, mais aussi de la ministre de l'écologie en fonction à l'époque, Mme Royal. Etonnant ! En 2017 le préfet avait délivré à AQTA une injonction d'avoir à remettre en ordre le dossier juridique dans le délai d'un an. Le préfet n'a pas réagi devant l'inaction d'AQTA. Aujourd'hui il est question de déplacer de 40 mètres le point de rejet. Quel est l'intérêt de cette proposition. Le rejet se fera encore sur une propriété privée. Sur le plan de l'environnement cela ne change rien. A-t-on le droit d'imposer à un propriétaire de recevoir les eaux d'une station d'épuration ? Une chose est sûre ; ce propriétaire est opposé à ce rejet sur son terrain.

Conclusion.

La lecture de ce dossier, très long, est souvent très difficile ; exemple page 55 de la pièce 5 on parle de QMNA, sans définir la notion, qui ne l'est que page 60. Les unités de mesure changent très souvent ...les chiffres sont anciens...Au terme de ce travail il ressort que AQTA a devant elle trois grands chantiers. Assainir les ruisseaux du Roch Du et de manière générale dépolluer le bassin versant du Roch Du . Assainir la rivière d'Auray pour mettre fin à la contamination des huîtres. Réhabiliter le réseau de canalisations de la STEP de Kerran et aussi des autres stations. Ne pas rejeter les eaux traitées par un émissaire en mer, c'est laisser en permanence exister une menace sur un milieu fragile. Donner aujourd'hui une autorisation environnementale à cette station c'est admettre qu'elle peut fonctionner avec un réseau en mauvais état , qu'elle peut à tout moment créer de graves pollutions. Il conviendrait de surseoir à cette autorisation tant que le réseau ne sera pas remis en état. Le réseau des autres stations a aussi besoin d'être réhabilité. Les autorités publiques sont parfaitement au courant de cette situation et le fait de proposer cette enquête montre le peu de cas qui est fait de l'opinion des citoyens.

Enfin l'examen minutieux qui est fait en ce moment même par AQTA des assainissements non collectifs est mal vécu par ceux qui le subissent car ils savent que cette collectivité a gravement failli dans sa mission d'épurer les eaux par un assainissement collectif.